

LA VILLE DE SAINT-HUBERT RECRUTE :
Un agent contractuel – chargé(e) de projets en matière d'enfance et de jeunesse - en CDD –

Contrat :

- ✓ **Mi-temps (19h00/semaine).**
- ✓ **CDD 6 mois**
- ✓ **Echelle B1**
- ✓ **Candidats non retenus et ayant satisfaits aux conditions seront placés dans une réserve de recrutement d'une durée de 2 ans**

Description de fonction :

Le titulaire est chargé d'assurer la coordination et le suivi administratif des projets relatifs à l'enfance et de la jeunesse sur le territoire de la Ville de Saint-Hubert. Le titulaire se charge d'insuffler une dynamique en la matière sous la responsabilité du Directeur Général et du Collège communal. Il est également responsable de la gestion des accueils extrascolaires

Missions :

- ✓ **Gestion des accueils extrascolaires des écoles communales (responsable ATL)**
- ✓ **Développement et organisation interne de projets jeunesse en collaboration avec les partenaires**
- ✓ **Suivi des clubs de jeunes**
- ✓ **Gestion des camps de jeunes**
- ✓ **Suivi des accueils et projets de petites enfances**

Conditions d'accès à l'emploi :

1. Etre belge, citoyen européen ou titulaire d'un permis de travail
2. Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
3. Certificat de bonnes conduites, vie et mœurs (modèle 2)

4. Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer, un examen médical auprès de MENSURA sera réalisé pour évaluer cette aptitude.
5. Être âgé de 18 ans au moins.
6. Être détenteur d'un passeport APE (Aide Pour l'Emploi) est un atout

Compétences requises :

Diplôme : Graduat ou baccalauréat à orientation sociale ou pédagogique au minimum exigé ; un diplôme universitaire est aussi accepté mais ne sera pas valorisé au niveau A, le poste étant un poste de niveau B1.

Informatique : Très bonne connaissance du pack office ;

Examen de recrutement :

1. Épreuve écrite : Dictée et rédaction - sur 100 points
2. Épreuve écrite : Mise en situations concrètes - sur 100 points
3. Épreuve orale : Épreuve destinée à évaluer la qualité de l'expression orale des candidats, leur capacité à communiquer et leur personnalité - sur 100 points

Une épreuve est réussie si le candidat obtient au moins 50%. Chaque épreuve est éliminatoire de sorte que les candidats ayant échoué à une épreuve ne pourront pas présenter la(les) suivante(s).

L'examen est réussi si en plus d'avoir obtenu au moins 50% à chaque épreuve le candidat obtient une moyenne sur les trois épreuves d'au moins 60%.

Les candidats ayant réussi seront versés dans une réserve de recrutement d'une durée de deux ans.

L'examen de recrutement pour les candidats retenus se tiendra le mardi 14 octobre 2026.

Candidatures :

Les candidatures doivent comprendre :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

- La copie des diplômes
- Un extrait de casier judiciaire

Candidatures à déposer pour le **07 octobre 2026** par courrier recommandé ou à remettre en main propre contre accusé de réception à l'adresse l'administration communale – Place du Marché, 1 – 6870 SAINT-HUBERT.

Les candidatures incomplètes seront irrecevables (sauf pour le passeport APE si le candidat n'est pas encore dans les conditions). Il en va de même des candidatures par courriels ou fax.